

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 septembre 2017 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Madame Sylvie Laurain et Monsieur Michel Morin.

Poste vacant : #6

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. **OUVERTURE : 20 h 00**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2017**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier à traiter.
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Autorisation d'une dépense pour la formation du phénomène thermique
  - b) Protocole local d'intervention d'urgence « PLIU » aux fins d'interventions hors du réseau routier
  - c) Renouvellement de l'entente de service pour le *Technicien en prévention incendie*
  - d) Vente d'appareils respiratoires du service des incendies
  - e) Adoption du plan de mise en œuvre modifié du Schéma de couverture de risques incendies
  - f) Adoption de l'estimation des besoins en formation du service des incendies
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun dossier à traiter.
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Support technique pour des appels d'offres pour les travaux rang Ste-Marie : 2 740.\$ plus txs
  - b) Appui à la Commission mixte internationale pour le Quai Richelieu à Lacolle
  - c) Demande de travaux dans la branche 28 de la Rivière du Sud
  - d) Autorisation d'une dépense pour la réparation de clapets à la station de pompage : 5 000.00\$
  - e) Autorisation d'une dépense pour la réparation de la clôture du parc : 310.00\$
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
  - a) Demande de salle gratuite pour le souper paroissial du 7 octobre 2017
  - b) Rémunération du personnel électoral
  - c) Internet haute vitesse dans le cadre du programme « Un Canada branché »
10. **VARIA**
11. **COURRIER**
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 21h10**

## 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2017-09-142** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
ADOPTÉE.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2017.

Considérant que les membres du conseil n'ont pas tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2017, ceux-ci reportent l'adoption au 3 octobre 2017.

## 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

### **LOISIRS ET CULTURE**

C1700286	Joance Martin, rédaction et graphisme MADA et PFM	600.00\$
C1700287	Centre d'entraide régional d'Henryville, abri et tables – Fruigumes	257.52\$
C1700288	Forme Atout, cours Abdo-Fessiers (vers. 1 / 2)	729.30\$
C1700289	CFG.L. Métaux inc., médailles de baseball 2017	208.68\$
C1700299	Josée Rochette, frais déplacement pour commissions baseball	24.96\$
C1700300	Martin Thibert, remboursement d'un certificat cadeau pour baseball	50.00\$

### **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

C1700290	L'Homme et fils inc., mousse pour entretien pneus camion incendie	10.33\$
C1700291	Régie Incendie Mont-Saint-Grégoire et Ste-Brigide, serv. TPI (2 mois)	912.75\$
C1700292	Garage Raymond, répar. Klaxon et interrupteur de l'unité de secours	189.81\$
C1700293	Cauca, programme Survi-Mobile du 15 août au 14 nov. 2017	341.48\$

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun fournisseur à payer.

### **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

C1700294	L'Homme et fils inc., peinture balançoire, bois traité, terreau et compost pour le parc, Batterie PM-1, tuyau hydraulique pour tracteur, sacs, glace Fête voisins	277.40\$
C1700296	Municipalité d'Henryville, ajust. Assain. 1 <sup>er</sup> trimestre, assain. 2 <sup>e</sup> trimestre et Immobilisation 2 <sup>e</sup> trimestre	18 685.50\$

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

C1700295	Éditions Juridiques FD, mise à jour Code civil et Code municipal, Et enveloppes du président et de révision pour les élections	348.35\$
C1700297	Papeterie Cowansville inc., index, onglets et couvertures	72.60\$
C1700298	Monty Sylvestre avocats, honoraire juridique dossier général	168.76\$

**Pour un total de : 22 877.44\$**

**2017-09-143** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les dépenses au montant total de 22 877.44\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés;

**QUE** le chèque C1700296 soit retenu jusqu'à avis contraire. ADOPTÉE.

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

##### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	Septembre 2017	2 312.83\$
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	Août 2017	8 008.71\$

L1700076	Solution Burotic 360, location du photocopieur 3 mois	510.49\$
L1700077	Hydro-Québec, élect., lumières de rues	671.22\$
L1700078	Hydro-Québec, élect., caserne et bibliothèque	219.18\$
L1700079	Hydro-Québec, élect., enseigne numérique	82.67\$
L1700080	Receveur général du Canada, DAS de juillet 2017	2 143.56\$
L1700081	Ministère du Revenu du Québec, DAS de juillet 2017	5 619.92\$
L1700082	Desjardins services de cartes, achat code du bâtiment 2010	357.00\$
L1700083	MRC Haut-Richelieu, gestion matières résiduelles Septembre 2017	4 886.86\$
L1700084	Hydro-Québec, élect., Centre communautaire	480.17\$
C1700275	Super Soir Venise, diesel camions service incendie	147.79\$
C1700276	Groupe Environex, analyses d'eau – Juillet 2017 et analyse d'amiante	233.98\$
C1700277	Garage Yves St-Laurent, essence camion voirie	61.00\$
C1700278	Financière Manuvie, assur. Collective – Septembre 2017	1 414.32\$
C1700279	Gestim inc., serv. Inspection municipale – Août 2017	2 449.77\$
C1700280	Financière Banque Nationale, intérêts sur prêt de l'autopompe	1 124.63\$

**Pour un total de : 30 724.10\$**

##### **Dépenses autorisées par résolution**

C1700281	Munic. Venise-en-Québec, pierre et nivellement Mtée Roy (2017-07-123)	2 586.62\$
C1700282	Martech, remplacement d'enseignes de rues (2017-07-121)	534.63\$
C1700283	Adams tonte de parterre, entretien des pelouses vers. 2/3 (2015-04-106)	2 491.14\$
C1700284	Réal Huot inc., bonnet de borne fontaine (2017-08-138)	334.34\$
C1700285	BDL bordure et trottoir inc., réfection trottoir rue Principale (2017-05-091)	83 297.16\$

**Pour un total de : 89 243.89\$**

#### 5. LOISIRS ET CULTURE

**Aucun dossier à traiter.**

#### 6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

##### **A) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA FORMATION DU PHÉNOMÈNE THERMIQUE**

**2017-09-144** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une dépense au montant de 185.00\$ par pompier soit autorisée pour la formation du phénomène thermique. ADOPTÉE.

**B) PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE « PLIU » AUX FINS D'INTERVENTIONS HORS DU RÉSEAU ROUTIER**

Après quelques discussions, les élus conviennent de remettre le dossier à l'étude.

**C) RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE POUR LE TECHNICIEN EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

**2017-09-145** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le renouvellement de l'entente intermunicipale concernant les services du technicien en prévention des incendies pour l'année 2018, soit accepté tel que proposé dans la résolution Ri-2017-07-861 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien réserve une banque de 150 heures. **ADOPTÉE.**

**D) VENTE D'APPAREILS RESPIRATOIRES DU SERVICE DES INCENDIES**

**2017-09-146** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien met en vente dix (10) appareils respiratoires en parfaite condition, du Service des incendies qui sont en surplus d'inventaire;

**QUE** chaque appareil sera vendu au montant de 200.\$ pour tout résident inscrit au rôle foncier de la municipalité de Saint-Sébastien qui, en plus, aura droit à des remplissages gratuits illimités du cylindre d'air à la caserne d'incendie;

**QUE** le coût pour le grand public de l'appareil respiratoire est offert au prix de 500\$;

**QUE** des cylindres d'air supplémentaires seront disponibles au coût de 100\$ (70\$ pour tout résident inscrit au rôle foncier la municipalité de Saint-Sébastien);

**QUE** l'acheteur de ces appareils sera invité à signer un document déclinant toute responsabilité de la part de la Municipalité de Saint-Sébastien quant à l'usage qu'il en fera. **ADOPTÉE.**

**E) ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE MODIFIÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.,C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu a adopté et soumis son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions prévues à l'article 22 de la loi stipulent que les modifications proposées par le ministre peuvent être apportées par l'autorité régionale ou, s'il s'agit de modifications à un plan de mise en œuvre, par l'autorité concernée, sans faire l'objet de consultations;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la municipalité de Saint-Sébastien ont pris connaissance des modifications apportées au plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en accord avec ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-09-147** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien adopte les modifications apportées au plan de mise en œuvre intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de du Haut-Richelieu;

**DE** transmettre la présente à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu. **ADOPTÉE.**

**F) ADOPTION DE L'ESTIMATION DES BESOINS EN FORMATION DU SERVICE DES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien prévoit la formation d'un pompier pour le programme *Pompier 1*, un pompier pour le programme *Matières dangereuses Opération*, deux pompiers au programme *Opérateur d'autopompe* et un pompier au programme *Désincarcération*, au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la M.R.C. du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-09-148** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la M.R.C. du Haut-Richelieu. **ADOPTÉE.**

## 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**Aucun dossier à traiter.**

## 8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

### A) SUPPORT TECHNIQUE POUR DES APPELS D'OFFRES SUR LE SITE SÉAO POUR LES TRAVAUX DU RANG STE-MARIE

**2017-09-149** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien retient les services de la firme d'ingénieurs CIMA+ S.E.N.C. pour du support technique pour l'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que les recommandations, selon les modalités établies dans leur offre de services professionnels du 22 juin 2017 pour les segments 3-3 et 3-5 du rang Ste-Marie au montant de 2 740.00\$ plus taxes;

**QUE** la Municipalité de Saint-Sébastien s'engage à payer sa part des coûts du projet à même le fonds général. **ADOPTÉE.**

### B) APPUI À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONAL (CIM) POUR LE QUAI RICHELIEU À LACOLLE

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission mixte internationale (CMI) réalise actuellement une étude en lien avec la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son mandat, la CMI pourrait intégrer l'analyse des impacts du quai Richelieu sur le régime de courant et de sédimentation de la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**une missive du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL) émise le 8 juin 2015 affirme « qu'il est inévitable qu'un quai construit à 90° dans une rivière résulte en une zone de recirculation avec très faible vitesse et augmente la sédimentation en aval »;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a appuyé, le 10 septembre 2014 (résolution 13676-14), les démarches de la municipalité de Lacolle relativement à la dégradation de l'environnement près de la jetée de l'Agence des services frontaliers du Canada;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2017-09-150** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Sébastien demande à la Commission mixte internationale d'analyser les impacts négatifs du quai Richelieu dans le cadre de son actuel mandat et d'émettre des recommandations visant, s'il y a lieu, à déplacer le quai ou autre solution permettant l'amélioration de la qualité de l'eau;

**DE DEMANDER** l'intervention du député fédéral du comté de Saint-Jean, M. Jean Rioux dans ce dossier. **ADOPTÉE.**

**C) APPUI À LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI) POUR L'ÉTUDE DE LA QUALITÉ ET L'AMÉLIORATION DE L'EAU DU LAC CHAMPLAIN ET DE LA RIVIÈRE RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu représente une préoccupation grandissante pour l'ensemble des municipalités riveraines et ce, d'un point de vue environnemental, social et économique;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2008, la Commission mixte internationale (CMI) s'est penchée sur le problème de la qualité de l'eau du lac Champlain mais ses travaux n'ont pas permis la mise en œuvre de mesures limitant la prolifération des cyanobactéries;

**CONSIDÉRANT QUE** la CMI réalise actuellement une étude en lien avec la détermination de mesures visant à atténuer les inondations et leurs impacts dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

**CONSIDÉRANT QUE** la vision à long terme de la CMI est directement liée à la problématique de la qualité des eaux communes entre le Canada et les États-Unis pour les générations actuelles et futures ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir et l'opportunité à saisir pour proposer des solutions quant à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-09-151** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Sébastien demande à la Commission mixte internationale d'élargir son actuel mandat de sorte à analyser et traiter de mesures relatives à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu;

**DE SOLLICITER** l'accompagnement de M. Jean Rioux, député fédéral du comté de Saint-Jean, relativement à l'élargissement du mandat de la CMI. **ADOPTÉE.**

**D) DEMANDE DE TRAVAUX DANS LA BRANCHE 28 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**2017-09-152** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents,

**QUE** demande soit faite auprès de la M.R.C. du Haut-Richelieu afin que des travaux de nettoyage et d'entretien soient effectués dans la branche 28 de la Rivière du Sud;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Sébastien avise la M.R.C. du Haut-Richelieu de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés sur le territoire de la municipalité et à cet effet, demande à la M.R.C. de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

**QUE** le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés. **ADOPTÉE.**

#### E) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DE CLAPETS

**2017-09-153** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Michel Morin, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, qu'une dépense au montant de 5 000.00\$ soit autorisée pour le remplacement de 2 clapets et 2 relais à la station de pompage PM-1. ADOPTÉE.

#### F) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE LA CLÔTURE DU PARC

**2017-09-154** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, qu'une dépense au montant de 310.00\$ soit autorisée pour la réparation de la clôture de bois du parc. ADOPTÉE.

### 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

#### A) DEMANDE DE SALLE GRATUITE POUR LE SOUPER PAROISSIAL DU 7 OCTOBRE

**2017-09-155** Il est proposé par Mme Sylvie Laurain, appuyé par M. Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que la salle communautaire soit offerte gratuitement au comité de la Fabrique de Saint-Sébastien, pour le souper paroissial du 7 octobre 2017. ADOPTÉE.

#### B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

**2017-09-156** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Mark Handschin, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, d'accorder la rémunération du personnel électoral telle que proposée par le projet de *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire. ADOPTÉE.

#### C) INTERNET HAUTE VITESSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UN CANADA BRANCHÉ »

**CONSIDÉRANT** le projet de Développement Innovations Haut-Richelieu qui consiste à fournir un service d'internet haute vitesse de 5 mégabits en milieu rural par fibre optique, dans le cadre du programme « *Un Canada branché* »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un tel service internet haute vitesse est primordiale pour assurer le développement viable de la communauté de Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** la M.R.C. du Haut-Richelieu accepte de cautionner conditionnellement les dépenses réelles nettes à intervenir pour ces projets jusqu'à un maximum des dépenses estimées pour desservir une partie des citoyens de la municipalité de Saint-Sébastien au coût net de 93 665.\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien trouve essentiel d'offrir le service d'internet haute vitesse sur tout l'ensemble de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** pour desservir la partie du territoire non prévue au projet de DIHR dans la municipalité de Saint-Sébastien, le coût serait de 350 000.\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2017-09-157** Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par Mme Sylvie Laurain, et résolu à l'unanimité par les conseillers présents,

**QUE** le préambule de la présente fasse partie intégrante;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien souhaite appuyer le projet de Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) auprès d'Industries Canada dans le cadre du programme « *Un Canada Branché* » ;

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Sébastien accepte que la quote-part de la M.R.C. du Haut-Richelieu soit modifié de sorte que le cautionnement soit réparti en conséquence;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien demande que le projet couvre l'ensemble du territoire de la municipalité;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien accepte les travaux supplémentaires au coût de 350 000.\$;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la M.R.C. du Haut-Richelieu et à DIHR. **ADOPTÉE.**

#### 10. VARIA

**Aucun point n'est ajouté.**

#### 11. COURRIER

**Aucun courrier.**

#### 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

#### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2017-09-158** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 21h10. **ADOPTÉE.**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Manon Donais,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière